



Pôle Ressources  
Direction des services juridiques

Lorient, le

**Délégation de fonction et de signature à Madame Martine DI GUGLIELMO, chargée du Contrat Local de Santé**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu la séance du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2022 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de Madame Martine DI GUGLIELMO en qualité de membre du Bureau ;

Considérant que dans un souci de bonne administration, il convient de déléguer une partie des fonctions du Président aux Vice-Présidents et aux membres du Bureau ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de fonction est consentie à Madame Martine DI GUGLIELMO, membre du Bureau, sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération, dans le domaine du Contrat Local de Santé.

**ARTICLE 2 :** Délégation est également consentie à Madame Martine DI GUGLIELMO pour signer tout acte se rapportant au domaine délégué tel que précisé à l'article 1.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Le Président,**

Signé par : Fabrice Loher  
Date : 20/01/2023  
Qualité : Président

**Fabrice LOHER**

Certifié exécutoire compte tenu de :  
- la transmission en Sous-Préfecture le 24/01/2023  
- la publication le 24/01/2023  
- la notification le 24/01/2023